



# PROGRAMME DE LEGISLATURE ET PLANIFICATION FINANCIERE 2004-2008 DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## R É S U M É

(Le programme complet figure sur le site Internet de la Ville [www.chaux-de-fonds.ch](http://www.chaux-de-fonds.ch))

### 1. Introduction

Le document que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds publie aujourd'hui est un programme politique énonçant des choix clairs pour la législature 2004-2008. Ce programme s'accompagne d'une planification financière qui chiffre les investissements liés à ces choix et les autres investissements nécessaires.

Une forte conviction anime les autorités: l'avenir de la Ville se jouera dans la mise en valeur et dans le développement de ses particularités positives, plutôt que dans l'imitation de ce qui se fait ailleurs.

Ainsi, La Chaux-de-Fonds, principal centre urbain du massif jurassien franco-suisse, doit-elle poursuivre son développement à la fois dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois, en raffermissant des liens toujours plus étroits avec Le Locle, et en collaboration avec la région voisine des Montagnes neuchâteloises, de France, du Jura et du Jura bernois. Pôle mondial et historique de l'horlogerie, pôle international des micro-nanotechnologies, notre Ville possède également un patrimoine bâti d'une rare richesse et des qualités culturelles et conviviales reconnues. Située à la campagne et en altitude, elle a toujours de quoi intéresser des milieux très larges.

C'est sur la base de ces particularités, et en fonction de la marge de manœuvre qui est la sienne, que le Conseil communal entend construire l'avenir de cette ville.

Certes, La Chaux-de-Fonds n'est pas sur le Plateau suisse. Elle n'a pas achevé le renouvellement et la diversification de son tissu économique, et elle connaît encore des faiblesses socio-démographiques et financières réelles. Mais ses autorités pensent que leur projet est réaliste. Elles l'estiment aussi mobilisateur en ce qu'il traduit une volonté d'entreprendre, à concrétiser avec tous les acteurs publics et privés de la Ville et de la région.

### 2. Axes du programme de législature

Ce programme repose sur cinq axes :

1. Une politique de relations extérieures active et ciblée.
2. La valorisation du patrimoine construit et des activités culturelles.
3. La consolidation des technologies de pointe, des activités de service et d'un habitat soigné.
4. Le souci de la qualité de vie, en particulier des familles et le développement durable.
5. L'utilisation des institutions et des finances comme instruments et non comme freins.

#### Axe 1 : Relations extérieures

Le Conseil communal veut articuler sa politique extérieure sur le RUN, le rapprochement avec Le Locle, et le développement des relations avec les voisins limitrophes.

- Le RUN : c'est une chance unique pour équilibrer le canton et maîtriser les dépenses sans réduire le niveau des prestations. Il peut aussi permettre aux communes de réinvestir le pouvoir local et de faire réellement appliquer le principe de subsidiarité.

- Le rapprochement avec Le Locle : il doit être accéléré pour constituer, dans le RUN, un pôle d'importance comparable à l'agglomération neuchâteloise, et pour mieux maîtriser les dépenses publiques sans porter atteinte aux identités respectives.
- Les régions limitrophes : s'étendant vers les Franches-Montagnes, le Vallon de Saint-Imier et le Val de Morteau, et au Sud, le Val-de-Ruz, l'aire qui entoure les Montagnes neuchâteloises doit susciter une réflexion identitaire sur sa caractéristique jurassienne commune. Ensemble, il s'agit d'organiser une véritable région.

## **Axe 2 : Patrimoine et culture**

Trop longtemps la richesse du patrimoine chaux-de-fonnier issu de l'industrie a été négligé. Les qualités exceptionnelles de ce patrimoine, en particulier construit, suscitent des projets majeurs d'intérêt nationaux et internationaux (l'Unesco) en relation avec la ville en damier, l'Art nouveau et Le Corbusier.

Cette ville possède aussi d'autres richesses culturelles dans ses musées et ses institutions publiques (tel le théâtre rénové), ainsi que dans les expressions culturelles nombreuses et originales qu'il convient d'encourager et de développer.

## **Axe 3 : Technologie, diversification économique, services et habitat**

Des entreprises de renommée mondiale sont actives dans cette Ville en matière d'horlogerie et de microtechnique. Avec son parc scientifique et technologique Neode, avec sa diversification entamée dans les activités bio- et technicomédicales, elle doit poursuivre ce développement industriel de pointe. Elle ne doit pas pour autant négliger ses capacités tertiaires et d'autres activités, comme celles qui sont liées au sport et à la santé et que lui dicte sa situation géographique et son environnement idéal.

Comme pôle régional, La Chaux-de-Fonds doit garantir des services publics de bon niveau pour satisfaire le bassin de population qu'elle dessert. En matière d'habitat, qu'il s'agisse de la taille des logements ou de leur qualité, la politique foncière et immobilière de la Ville doit attirer des investisseurs extérieurs et encourager les rénovations. L'espace, dans cette ville, est un atout que peuvent nous envier nombre de grandes cités toujours plus encombrées.

Enfin entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle existe la zone stratégique du Crêt-du-Locle, à développer en commun par les deux villes pour y faire se développer harmonieusement l'économie, des infrastructures collectives, l'habitat et des espaces de verdure.

## **Axe 4 : Qualité de vie orientée sur les familles et le développement durable**

Les divers avantages reconnus et appréciés que la Ville offre aux familles (situation, infrastructures, activités) doivent être préservés et développés. Il s'agit aussi de mieux harmoniser la cohabitation des différents modes de transports et de développer encore la politique des sports pour tous. Ville verte, La Chaux-de-Fonds est naturellement orientée vers le développement durable tel que le propose la philosophie des Agendas 21, philosophie qui doit imprégner au quotidien toute l'action des autorités et de l'administration communale.

## **Axe 5 : Finances et institutions : des instruments et non des freins**

Le risque est réel qu'une administration, surtout en période économique difficile, soit perçue comme un facteur de frein. Celle de la Ville est performante et prête à s'engager si elle voit la finalité de son action. Et ce, malgré la grave crise financière que traverse La Chaux-de-Fonds. Les autorités veulent encore moderniser davantage cette administration. Quant aux investissements, ils serviront prioritairement à soutenir les priori-

tés fixées par le Conseil communal, à rattraper le retard pris dans l'entretien des infrastructures et à faire face aux urgences et aux nécessités. Un meilleur travail d'information permettra de mieux expliquer à quoi servent les impôts que paient la population et les entreprises.

### **3. Projets concrets et planification financière**

Nous résumons ci-après la plupart des projets stratégiques liés aux différents axes du programme de législature.

On notera utilement que :

- a) Plusieurs projets stratégiques, sous certains axes, sont en relation avec l'axe 1 (relations extérieures).
- b) Le programme de législature comprend aussi d'autres projets que nous ne mentionnons pas ici mais qui figurent évidemment dans le texte détaillé.
- c) Nous indiquons cependant, pour chaque axe, le coût d'investissement total des projets stratégiques et des autres projets, étant bien entendu que ces coûts se répartissent sur les quatre années de la législature et qu'ils représentent des estimations appelées à être précisées en temps utile.

#### **Axe 1 : Relations extérieures**

(pas de coût d'investissement actuellement retenu):

- Participation au projet RUN.
- Rapprochement avec Le Locle.
- Coopération régionale.

#### **Axe 2 : Patrimoine et culture**

(coût total: 8,5 millions de francs)

- Projet Art nouveau 2005-2006.
- Préparation de la candidature des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.
- Mise en valeur du Musée international d'horlogerie et du Musée d'histoire dans un travail commun plus rapproché.
- Transformation et rénovation des Abattoirs pour une nouvelle vocation d'ordre culturel.
- Politique culturelle des musées dans le cadre du RUN.

#### **Axe 3 : Technologie, services et habitat**

(coût total: 42,2 millions de francs)

- Aménagement de la zone ouest de la ville (étude d'aménagement et équipement, construction d'un réservoir d'eau, percement d'une galerie sous Pouillerel pour évacuer l'eau de surface, création de la route des Alisiers entre l'usine Cartier et le futur giratoire de la H20).
- Acquisition de terrains et promotion immobilière.
- Programme de rénovation d'immeubles communaux.
- Création d'un centre d'hébergement pour congrès et fédérations sportives.
- Remise à niveau du bâtiment de l'Hôpital (elle ne sera pas financée par la Ville).

#### **Axe 4 : Qualité de vie pour les familles et développement durable**

(coût total: 34,1 millions de francs)

- Réaménagement et revalorisation du quartier des Forges (aménagements liés au nouveau centre Coop, nouvelle halle de gymnastique avec parking souterrain, utilisation culturelle ou éventuellement sportive de la halle de l'Usine électrique, aménagement des espaces (routiers ou non) et rénovation d'immeubles communaux).
- Mise en place d'un Agenda 21 (nombreux projets portant sur l'accueil et l'intégration des habitants, l'information de la population, la politique énergétique, la mobilité, la sécurité, le trafic, la santé, et la formation et information du personnel communal).
- Politique de la mobilité et du stationnement.
- Réaménagement de la place de la Gare.
- Sécurité à l'intérieur et autour des bâtiments scolaires.
- Structures d'accueil parascolaire.
- Développement de l'animation sociale et des services d'accueil de l'enfant.
- Intégration du concept global neuchâtelois de sécurité publique « Police 2006 ».

#### **Axe 5 : Institutions et finances comme instruments et non comme freins**

(coût total: 10,6 millions de francs)

- Divers grands projets informatiques (base de données de l'habitant adaptée au projet cantonal de guichet sécurisé unique, gestion des routes et des canalisations, archivage électronique, gestion des permis de construire, gestion de l'aide sociale, réseau intranet).
- Développement du Service géomatique.
- Modernisation de la politique des ressources humaines.
- Mise en fonction du « guichet unique » (service d'action sociale).
- Travaux de production et d'adduction d'eau.
- Transformation de la Bibliothèque de la Ville (en cours).

#### **Résumé des coûts**

Ensemble des projets du programme de législature (projets stratégiques et autres projets): 95,488 millions de francs.

Autres investissements hors programme de législature (investissements ordinaires prévisibles) : 64,669 millions de francs.

Coût total (programme et hors programme) : 160,157 millions de francs, répartis à raison d'une quarantaine de millions de francs par an, dont un quart consacré à l'économie de l'eau. Ces investissements sont des montants bruts, c'est-à-dire avant subventions éventuelles.

La Chaux-de-Fonds, le 7 mars 2005